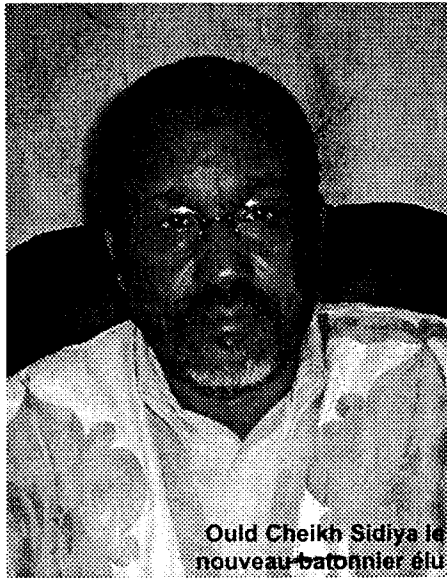


Ordre National des Avocats ( ONA ) :

# Me Ahmed Ould Youssouf Ould Cheikh Sidiya élu bâtonnier

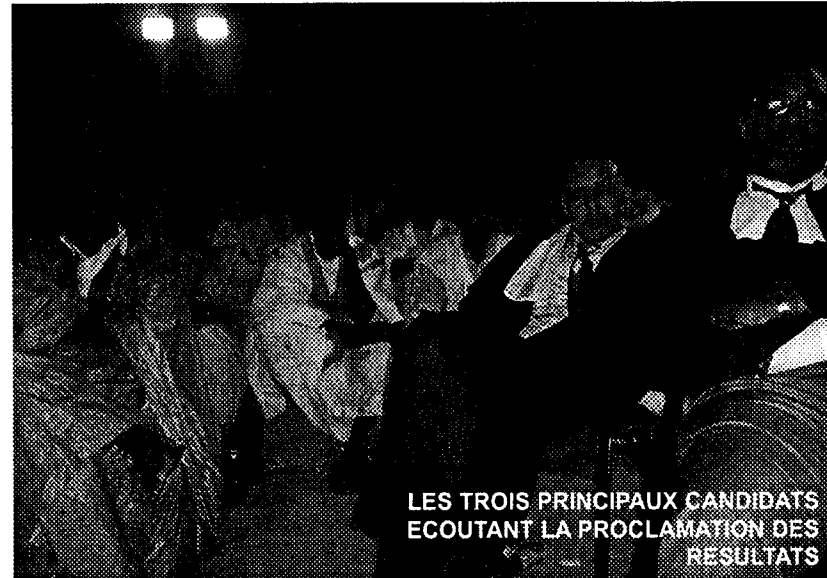
*Ahmed Ould Youssouf Ould Cheikh Sidiya, ex-membre du conseil constitutionnel, étiqueté proche du pouvoir, est sorti vainqueur de l'élection du bâtonnier de l'Ordre National des Avocats qui s'est terminée tard la nuit du jeudi. Avec 145 voix sur 244 votants, il a devancé largement ses principaux adversaires. Me Ould Maouloud Vall, qui a obtenu 55 voix et Me Ahmed Salem Ould Bouhoubeiny qui a récolté 30 voix. La seule femme parmi les 5 candidats, après le désistement de Me Ahmed Ould Nane, Jemila mint Ichidou avec seulement 4 voix, n'a, visiblement, pas eu le temps de se faire connaître de ses collègues. Sa candidature est, cependant, en soi une victoire. Me Ould Gowve a fermé la marche à l'issue de ce scrutin avec 3 voix. Les opérations de vote, entamées en début de journée, se sont déroulées jusqu'à 22 heures. Elles ont été émaillées d'un seul incident portant sur la validité d'un vote par procuration. Il semblerait qu'un avocat ait cherché à voter avec une procuration portant l'entête de son collègue. Or selon le règlement, seul les procurations notariées sont recevables. Le dépouillement s'est achevé vers minuit. Le décompte des voix, entamé dans un silence total, a vite montré une nette tendance favorable à Me Ahmed Ould Youssouf. Sa victoire s'est confirmée avant la fin. Certains avocats n'ont pas eu la politesse d'attendre la fin du dépouillement. Ils ont crié et manifesté leur joie à coup de congratulations et d'applaudissements.*



Ould Cheikh Sidiya le nouveau bâtonnier élu

**N**onobstant ces quelques ratés, Les opérations de vote, avec urne et isolement, se sont déroulées dans une ambiance sereine au Palais de justice. Ces quelques réactions recueillies pendant la mi-journée le traduisent bien. Pour Me Ould Cheikh Sidiya "Le vote s'est déroulé dans une ambiance de confraternité entre les différents protagonistes "... Nous n'avons noté jusqu'ici aucun cas d'irrégularités. ", a déclaré Me Ould El Hadj Sidi. L'atmosphère du vote et de la campagne qui l'a précédé tranchent nettement avec les élections du 27 juin 2002. En effet, la confrontation entre Me Melainine Ould Khalifa (proche du pouvoir) et Me Bettah (indépendant) pour le contrôle du barreau avait révélé au grand jour à l'époque les divisions des avocats.

Suite P.3



LES TROIS PRINCIPAUX CANDIDATS ECOUTANT LA PROCLAMATION DES RESULTATS